

N<sup>o</sup> 8  
Naissance de  
Dupport  
François

Par acte en date du trois septembre  
mil huit cent quatre-vingt-douze,  
inscrit sous le n<sup>o</sup> 10 du registre  
des naissances de la présente commune  
pour l'année courante, l'enfant dont la  
naissance est constatée dans l'acte

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le trente ac<sup>te</sup> à six heu  
res du soir, heure légale, par devant nous Pourben François, remplis  
sent en qualité de Maire les fonctions d'officier de l'état civil de la  
commune d'Assainx, canton de Saint Genix, département de la  
Savoie: a comparu: Dupport Josephine, âgée de soixante-huit  
ans, sans profession, domiciliée à Assainx, laquelle nous a déclaré

ci contre a été reconnu par Dupport  
Jeanne âgée de vingt cinq ans, domestique  
habituellement domiciliée à Arressieux.  
Arressieux, le trois septembre mil  
neuf cent quatre vingt-douze



Par leur mariage en date du seize  
Avril mil neuf cent quatre les époux  
Chantrel François et Dupport Jeanne  
ont légitimé l'enfant dont la naissance  
est constatée ci contre de main de femme  
pour extrait certifié conforme  
de l'officier public

11. et dernière fo  
Comly

que le vingt huit a été souvant à onze heures du soir, heure légale,  
la nommée Dupport Jeanne, âgée de vingt cinq ans, domestique  
domiciliée à Rochefort, du canton de Saint-Geney, est accouchée  
dans le domicile de la déclarante, au chef-lieu d'Arressieux  
d'un enfant du sexe masculin, enfant naturel qui elle nous  
a présenté et auquel elle a donné le prénom de François.  
Ces déclarations et présentations faites en présence de: 1.° Cussin  
dit Lamy Marc Antoine, âgé de trente cinq ans, cultivateur  
domicilié à Arressieux; 2.° Guquet Loren Ferdinand, âgé  
de trente sept ans, Instituteur, domicilié à Arressieux. Le quia  
nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet  
le présent acte de naissance dont nous avons fait lecture à  
la comparante et aux témoins qui ont signé avec nous.  
Sauf la déclarante qui a déclaré ne savoir de ce par nous re-  
quis.

Le Maire,  
Guquet Comly Cussin Bonbose